



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10
13 mai 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Point 7(b)(i) de l'ordre du jour provisoire¹

**RAPPORTS SUR LES PROJETS COMPORTANT DES EXIGENCES PARTICULIÈRES DE
REMISE DE RAPPORTS AVEC DES QUESTIONS EN SUSPENS
À EXAMINER INDIVIDUELLEMENT**

Chine : Rapport sur la différence entre le solde restant indiqué en dollar des États-Unis et celui indiqué en renminbis dans le rapport d'audit financier, et sur les soldes à restituer dans la phase I du plan sectoriel des équipements de réfrigération et de climatisation industrielles et commerciales (RIC) (PNUD)

Contexte

1. Le plan sectoriel des équipements de réfrigération et de climatisation industrielle (RIC) de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) a été approuvé à la 64^e réunion pour un coût total de 61 000 000 \$US afin de contribuer à la réduction de 10 pour cent de la consommation de référence de HCFC d'ici à 2015. Le plan sectoriel des RIC a été achevé sur le plan opérationnel en 2019 et le décaissement des coûts différentiels d'exploitation engagés devait être achevé en 2020. Le rapport d'achèvement de projet a été présenté à la 85^e réunion en 2020. Cependant, en raison de la pandémie de COVID19, les activités économiques se sont ralenties, ce qui a entraîné des retards dans le décaissement des coûts différentiels d'exploitation. Lors de sa 86^e réunion, le Comité exécutif a autorisé la poursuite de la fabrication et de la vente de produits provenant d'entreprises de fabrication reconverties et le décaissement des coûts différentiels d'exploitation jusqu'à la fin de 2021 ; l'achèvement financier du plan sectoriel a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Le Comité exécutif a en outre demandé au Gouvernement chinois et au PNUD de présenter, lors de la 92^e réunion, un rapport sur les décaissements des coûts différentiels d'exploitation au titre de la phase I du plan sectoriel des RIC (décision 90/27).

2. Au nom du Gouvernement chinois, le PNUD a présenté le rapport à la 92^e réunion conformément à la décision 90/27(c). Le Comité exécutif a noté que le solde restant des coûts différentiels d'exploitation de 1 163 094 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 81 417 \$US pour le PNUD seront restitués au Fonds après l'approbation du rapport d'audit financier lors de la 93^e réunion (décision 92/11).

¹UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

3. Conformément à la décision 92/11, le PNUD a présenté le rapport d'audit de la Chine sur la subvention et le décaissement du PGEH (rapport d'audit financier) de 2022 à la 93^e réunion. Le rapport d'audit financier présente les soldes de la phase I du plan du secteur des RIC en deux devises : le dollar des États-Unis (1 893 426,36 \$US) et le RMB (131 974,59 RMB). Ces soldes ne correspondent pas. Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'achever son examen des soldes à restituer lors de la 93^e réunion par manque de temps. Par conséquent, le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat, avec le soutien du PNUD et du Gouvernement chinois, de préparer un rapport, pour examen lors de la 94^e réunion, sur la différence entre le solde restant indiqué en dollars des États-Unis et celui indiqué en RMB dans le rapport d'audit financier et sur les soldes à restituer dans la phase I du plan sectoriel des RIC (décision 93/51(b)).

4. Pour préparer ce rapport, le Secrétariat, le PNUD et l'ONUDI² ont discuté de la question lors de la récente réunion de coordination inter-institutions³, notamment des raisons de la différence entre le solde restant déclaré en dollars des États-Unis et celui déclaré en RMB, des mécanismes pouvant rendre compte plus clairement des décaissements au Comité exécutif et des mesures susceptibles d'atténuer le risque de pertes dues au taux de change à l'avenir lors de la mise en œuvre des plans sectoriels. Sur la base de ces discussions, le PNUD, en consultation avec le Gouvernement chinois, a fourni un rapport contenant une analyse de la différence entre les soldes restants déclarés dans les deux devises, et a proposé des mesures d'atténuation pour une déclaration plus transparente des soldes et pour réduire la différence lors des futures mises en œuvre.

Analyse de la différence entre les soldes résiduels exprimés en deux devises

5. Les comptes du projet au Bureau de la coopération économique étrangère (FECO) du Ministère de l'écologie et de l'environnement (MEE) de la phase I du PGEH ont été tenus en RMB pour tous les secteurs, à l'exception de la mousse de polyuréthane (PU) et du secteur de la production mis en œuvre par la Banque mondiale. Après l'approbation du projet par le Comité exécutif, les fonds ont été transférés du PNUD au FECO dès réception et convertis des dollars des États-Unis en RMB.⁴ Les décaissements ultérieurs aux bénéficiaires, ainsi que les soldes et les intérêts courus, ont été enregistrés en RMB. Par conséquent, le solde en RMB reflète la situation réelle des fonds sur le compte du secteur des RIC.

6. Avant 2014, les contrats de conversion du plan sectoriel des RIC étaient signés en dollars des États-Unis. Les paiements de ces contrats aux bénéficiaires étaient effectués en RMB selon le calendrier de paiement convenu dans le contrat en dollars des États-Unis et le taux de change au moment du décaissement. Après 2014, tous les contrats de conversion ont été signés en RMB et les paiements de ces contrats ont été effectués selon le calendrier convenu en RMB.

7. Les audits financiers des plans d'élimination des HCFC ont été réalisés chaque année par un cabinet indépendant (WUYIGE Certified Public Accountant LLP), qui a couvert tous les projets d'élimination des substances réglementées sur une base sectorielle. Ces audits fournissent des informations sur les subventions reçues, les fonds décaissés, les soldes des comptes et les intérêts courus des fonds détenus par le FECO. Les audits ont été réalisés en RMB et les résultats ont été convertis en dollars américains.

8. Chaque période d'audit couvre de nombreux décaissements effectués à différents moments de la mise en œuvre, et le taux de change est en constante évolution. Pour calculer les intérêts, le rapport d'audit a appliqué les taux moyens au début et à la fin de l'année d'audit et pour les paiements, le taux au début du mois a été utilisé.

² Les agences d'exécution de la phase I du plan sectoriel de la climatisation individuelle (RAC). Un cas similaire de différence entre le solde de la phase I du plan sectoriel RAC en dollars américains et en RMB a été signalé dans le rapport d'audit financier de 2022. La mise en œuvre de la phase I de tous les autres secteurs a été achevée et les soldes ont été restitués au Fonds multilatéral.

³ Montréal, les 12 et 13 mars 2024.

⁴ Au taux de change donné par la banque commerciale du FECO pour le secteur des RIC.

Comprendre les raisons de la différence entre le solde restant indiqué dans les deux devises dans le rapport d'audit financier 2022 pour le secteur des RIC

9. D'après les informations fournies par le PNUD au nom du Gouvernement chinois et le rapport d'audit, la différence entre les deux devises est due aux fluctuations du taux de change entre le moment où le FECO a reçu les fonds du PNUD et celui où il les a versés aux bénéficiaires finaux. Ces différences sont dues aux différents taux de change utilisés pour calculer les montants du compte au moment de la réception, du décaissement et de l'audit, ce qui entraîne des variations entre les soldes déclarés dans les deux devises.

10. L'exemple fictif suivant permet d'illustrer la question : Le FECO a reçu un transfert de fonds de 1 000 000 \$US en août 2015. Avec le taux de change de 6,21, qui est le taux de change des Nations unies en août 2015, le FECO a reçu 6 210 000 RMB. Après avoir reçu les fonds, des contrats ont été signés entre le FECO et les entreprises pour un montant total de 6 210 000 RMB. Si les projets avaient été achevés en décembre 2015 et que la totalité des 6 210 000 RMB avaient été versée aux entreprises bénéficiaires en février 2016, le rapport d'activité devrait présenter un solde nul. Cependant, le décaissement de 6 210 000 RMB aurait été enregistré sous un montant de 944 343 \$US, car le taux de change des Nations unies utilisé dans le rapport d'audit était de 6,576 au mois de février 2016, ce qui aurait entraîné une différence entre le décaissement déclaré et le décaissement réel de 55 657 \$US. Dans cet exemple fictif, il n'y aurait pas de solde restant puisque les 6 210 000 RMB auraient été décaissés. Cependant, le rapport d'audit financier indiquerait un solde de 55 657 \$US.

11. Les projets de conversion peuvent se dérouler sur plusieurs années et la première phase du plan sectoriel des RIC s'est étalée sur dix ans. Pendant cette période, le taux de change entre le dollar des États-Unis et le RMB a fluctué de manière importante, ce qui a entraîné des différences entre les deux devises dans le rapport d'audit. De même, la différence entre le solde restant dans les deux devises pour le secteur de la climatisation individuelle (RAC) peut être attribuée aux mêmes raisons.

12. D'après les registres des transferts de fonds du PNUD au FECO, la phase I était composée de cinq tranches et les fonds ont été transférés au FECO en dix lots (en moyenne 2 lots par tranche). Une part importante de chaque tranche a été transférée au FECO après approbation. Par exemple, la totalité de la première tranche de 16 millions de \$US a été transférée en une seule fois. Conformément à l'Accord entre le Pays et le Comité exécutif, une tranche peut être demandée lorsque 20 pour cent de la tranche précédente a été décaissée. Par conséquent, les soldes de financement de plusieurs tranches se sont accumulés sur le compte du FECO après le décaissement initial de 20 pour cent. La différence entre les soldes restants dans les deux devises dans le rapport d'audit s'est accrue avec le temps, car le RMB a perdu de la valeur lorsqu'il était détenu sur le compte du FECO et a été reconverti en dollars des États-Unis au moment de l'audit.

13. Les fonds associés aux coûts différentiels d'exploitation ont été transférés au FECO en même temps que les coûts différentiels d'investissement (CDI), dans les coûts du projet. Tous les fonds ont été convertis en RMB au moment de leur réception, mais les décaissements des coûts différentiels d'exploitation n'ont été effectués qu'en fonction du nombre d'unités vendues sur le marché. Par conséquent, les fonds associés aux coûts différentiels d'exploitation sont restés sur le compte du FECO pendant une période prolongée, ce qui a accentué la différence entre la valeur des fonds en RMB et la valeur de ces fonds en dollars des États-Unis.

14. La différence entre le solde restant indiqué dans les deux devises dans le rapport d'audit financier pour le secteur des RIC s'explique également par le fait qu'avant 2014, les contrats étaient signés en dollars des États-Unis, mais le FECO payait les bénéficiaires en RMB selon le taux de change en vigueur au moment de ces décaissements. Comme le RMB a perdu de la valeur depuis la signature des contrats, cela a engendré une perte. Pour éviter cette situation, après 2014 tous les contrats ont été signés et payés en RMB.

Présentation des soldes dans le rapport d'activité de la tranche

15. Une approche différente de celle de l'audit financier a été utilisée pour la présentation des soldes dans les rapports d'activité des tranches. L'équipe de gestion du projet au FECO a tenu les registres des montants des contrats en RMB. Les valeurs de ces contrats ont été converties en dollars des États-Unis selon les taux de change en vigueur au moment de la signature. Les décaissements ultérieurs de ces contrats ont été déclarés en dollars des États-Unis à partir du même taux de change, sans tenir compte des variations des taux de change au cours des dix dernières années. L'utilisation d'un taux de change différent est la principale raison de la différence entre le montant calculé dans le rapport d'activité et le montant réel dans l'audit financier.

Discussions entre le Secrétariat et le PNUD concernant les mesures d'atténuation proposées

16. Le Secrétariat a noté qu'il y a deux questions distinctes qui sont liées. La première est d'établir un rapport clair et transparent au Comité exécutif afin que celui-ci comprenne le niveau réel des décaissements et le niveau des soldes restants au moment où ils sont présentés. La seconde est d'identifier les mesures qui permettent d'atténuer le risque de pertes futures sur les taux de change.

17. Le Secrétariat a noté que les rapports sur les décaissements et les soldes restants seraient clairs et qu'il n'y aurait pas de risque de pertes futures dues au taux de change si le FECO établissait un compte en dollars des États-Unis comme c'est le cas pour les secteurs de la production et de la mousse de PU mis en œuvre par la Banque mondiale. Le Secrétariat a donc vivement demandé au Gouvernement d'envisager d'établir des comptes en dollars des États-Unis pour tous les plans sectoriels. Le PNUD a précisé que, conformément aux exigences du Ministère des finances, le FECO/MEE a ouvert un compte en dollars des États-Unis dédié uniquement aux projets de la Banque mondiale. Cela s'explique par la politique globale d'autorisation spéciale de la Banque mondiale, qui ne fournit pas seulement des subventions au Gouvernement chinois, mais également d'autres instruments. Toutefois, cette politique n'est peut-être pas applicable à d'autres agences des Nations unies qui ne gèrent que des instruments de subvention. En outre, le FECO doit se conformer aux exigences de l'audit national, qui prévoit que les fonds du PNUD et de l'ONUDI doivent être gérés dans la monnaie locale. Par conséquent, le FECO ne pouvait pas ouvrir un compte en dollars des États-Unis pour les RIC, la mousse XPS, la RAC et les plans sectoriels de l'entretien.

18. Le Secrétariat a également proposé l'application de taux de change garantis afin d'éviter les pertes dues au taux de change. Cette approche n'a pas été retenue en raison de la complexité de mise en œuvre, de la flexibilité nécessaire pour utiliser les fonds pour la mise en œuvre des projets et de la capacité financière requise pour gérer ce type d'arrangement avec une banque commerciale. Toutefois, le Gouvernement a accepté que les décaissements et les soldes soient indiqués dans les rapports d'activité des tranches en dollars des États-Unis et en RMB, avec les taux de change en vigueur au moment du transfert initial des agences d'exécution au FECO. En cas de transferts multiples, un taux de change moyen pondéré sera utilisé pour comptabiliser les dépenses en dollars des États-Unis. Le PNUD se concertera avec l'auditeur pour veiller à ce que la même méthodologie soit utilisée dans le rapport d'audit.

19. Des discussions prolongées ont eu lieu sur les mesures à prendre pour améliorer le calendrier des transferts de fonds afin d'éviter que des montants importants ne s'accumulent sur le compte du FECO. L'objectif était d'éviter l'accumulation de fonds sur le compte du FECO sans imposer de restrictions susceptibles de ralentir la mise en œuvre. Dans ce contexte, il a été proposé d'établir une limite pour chaque transfert de fonds, afin de déterminer le montant maximum des fonds pouvant être conservés sur le compte du FECO avant qu'un nouveau transfert de fonds ne puisse être effectué. Le PNUD a proposé que ce montant maximum soit fixé à 25 pour cent de la tranche pour le secteur des RIC.

20. En outre, en raison de la variation de la taille des tranches au sein d'un même secteur et entre les secteurs, il a été convenu qu'un pourcentage de la tranche pourrait être utilisé comme limite pour chaque

transfert de fonds de l'agence d'exécution au FECO. Le PNUD a suggéré qu'à titre d'essai un maximum de 25 pour cent de la tranche puisse être transféré au plan sectoriel des RIC.

21. Le Secrétariat et le PNUD ont également discuté des mécanismes qui permettraient de réduire le délai entre le transfert des fonds de l'agence d'exécution au FECO et du FECO aux bénéficiaires finaux. Dans ce but, l'agence d'exécution principale et le FECO établiront des plans de décaissement des fonds pour couvrir les paiements des mois à venir. Les transferts de fonds seront alors effectués à partir de ces plans de décaissement, sous réserve des limites décrites aux paragraphes 19 et 20 ci-dessus. Pour le secteur des RIC, un plan de décaissement pourrait couvrir les paiements futurs sur une période de 3 à 6 mois.

22. Le Secrétariat a noté que les conditions indiquées ci-dessus, notamment le montant maximum pouvant être détenu par le FECO avant un nouveau transfert de l'agence d'exécution au FECO, la limite de chaque transfert de fonds de l'agence d'exécution au FECO, et le nombre de mois utilisés pour déterminer les fonds nécessaires pour couvrir le plan de décaissement, peuvent varier selon le secteur et le Secrétariat a suggéré que, le PNUD, en tant qu'agence d'exécution principale du PGEH pour la Chine, se coordonne avec les agences d'exécution principales du secteur et, consulte le Gouvernement afin de développer des conditions similaires pour les secteurs de la climatisation individuelle, de la mousse XPS, des solvants et de l'entretien, et soumette un rapport à la 95^e réunion sur la façon dont les principes généraux seront appliqués, y compris les limites proposées pour les autres secteurs.

23. Pour garantir le retour des soldes à l'achèvement du projet, le PNUD a également suggéré de conserver une partie des fonds de la dernière tranche pour couvrir le solde des retours lorsque le projet est achevé sur le plan opérationnel.

24. Après les analyses et les discussions mentionnées ci-dessus, par l'intermédiaire du PNUD, le Gouvernement chinois a proposé des principes généraux, figurant à l'Annexe I du présent document, pour organiser le transfert de fonds des agences d'exécution concernées au FECO pour les projets soutenus par le Fonds multilatéral. Ces principes portent sur une meilleure gestion des transferts de fonds des agences d'exécution au FECO afin d'éviter que les fonds s'accumulent sur le compte du FECO, un enregistrement plus clair des décaissements et des soldes en utilisant le taux de change qui a été utilisé lors du premier transfert de fonds de dollars des États-Unis en RMB, et le maintien d'un certain montant de la dernière tranche sur le compte des agences d'exécution afin de faciliter le retour des soldes.

Conclusion

Les soldes à restituer dans la phase I du plan sectoriel des RIC

25. D'après les informations fournies par le PNUD et de l'analyse des raisons de la différence entre le solde déclaré en dollars des États-Unis et celui en RMB, le Secrétariat a considéré que le PNUD et le FECO avaient suivi les procédures financières convenues en matière de transfert de fonds et de décaissement, et il a été convenu que le solde à restituer au Fonds multilatéral est le solde indiqué en RMB dans le rapport d'audit financier d'un montant de 131 974,59 RMB. Par conséquent, le Secrétariat recommande de demander au PNUD de restituer 18 337 \$US, calculés selon le taux de change du 13 mai 2024, plus les coûts d'appui de l'agence associés. Le Secrétariat a noté que, conformément aux décisions 69/24(b)(ii) et 77/49(b)(iii), le PNUD continuerait à rendre compte des intérêts produits par les fonds détenus par le FECO, y compris, entre autres, les soldes restants de la phase I du plan sectoriel des RIC, et continuerait à restituer les intérêts au Fonds multilatéral.

Application des principes généraux pour les transferts de fonds des plans sectoriels dans les futures mises en œuvre

26. Le Secrétariat considère que les mesures d'atténuation proposées par le Gouvernement dans les principes généraux figurant à l'Annexe I du présent document sont pertinentes. Leur mise en œuvre devrait

contribuer à réduire la différence entre les soldes restants déclarés dans les deux devises. L'application de ces principes, et la prise en compte des leçons tirées de la mise en œuvre de la phase I, permettront d'améliorer la gestion des fonds et d'optimiser leur efficacité. Par conséquent, le Secrétariat recommande d'appliquer ces principes primordiaux aux RIC, à la RAC, à la mousse XPS, aux solvants et aux plans sectoriels d'entretien dans la phase II du PGEH. Le Secrétariat recommande également de demander au PNUD, en coordination avec l'agence principale de chaque secteur, de soumettre un rapport à la 95^e réunion afin de fournir des détails supplémentaires sur la façon dont les principes généraux seront appliqués à ces secteurs, y compris en précisant le nombre de mois à prendre en compte pour les plans de décaissement, les conditions de transfert de fonds, et la proportion de la dernière tranche que l'agence d'exécution conserve ou d'autres mesures comparables pour assurer le retour du solde, comme discuté dans les paragraphes 19, 20, et 21 ci-dessus.

27. Le Secrétariat espère que l'application des principes généraux atténuera la différence entre les soldes restants déclarés dans les deux devises, et remarque qu'il n'est pas possible d'éliminer toutes les différences entre les valeurs déclarées dans les deux devises.

Recommandation

28. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- (a) Prendre note du rapport sur la différence entre le solde restant indiqué en dollars des États-Unis et celui indiqué en renminbi dans le rapport d'audit financier, et sur les soldes à restituer dans la phase I du plan sectoriel des équipements de réfrigération et de climatisation industrielles et commerciales (RIC), tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10 ;
- (b) Prendre note des principes généraux de gestion des fonds transférés des organismes de mise en œuvre au Foreign Economic Cooperation Office (FECO) pour la phase II du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (PGEH) de la Chine, décrits dans l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10 ;
- (c) Demander au PNUD d'appliquer les principes fondamentaux visés à l'alinéa b) ci-dessus selon les conditions de leur application décrites aux paragraphes 19, 20 et 21 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10 dans la phase II du plan sectoriel des RIC pour la Chine, à titre d'essai ;
- (d) Demander au PNUD, en tant qu'agence d'exécution principale de la phase II du PGEH pour la Chine, de se coordonner avec d'autres agences de mise en œuvre et de soumettre un rapport à la 95^e réunion sur la manière de mettre en œuvre les principes généraux visés à l'alinéa b) ci-dessus dans le secteur des solvants, le secteur de la mousse de polystyrène extrudée, le secteur de la fabrication de climatiseurs individuels et de chauffe-eau à pompe à chaleur, et le plan du secteur de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation, ainsi que le programme national d'habilitation ; et
- (e) Noter qu'à la 95^e réunion, le PNUD restituera 18 337 \$US, calculés sur une base exceptionnelle en utilisant le taux de change du 13 mai 2024. Ce montant représente les soldes restants des fonds de la mise en œuvre de la phase I du plan sectoriel des RIC, plus les coûts d'appui d'agence de 1 322 \$US pour le PNUD.

Annexe I

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU FONDS MULTILATÉRAL EN CHINE

Présentés par le Gouvernement chinois par l'intermédiaire du PNUD, en tant qu'agence principale pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH.

Principes généraux

- (a) Les procédures de mise en œuvre établies pour les projets du Fonds multilatéral sont régies par les règles et procédures des agences d'exécution concernées. Selon ces règles, chaque agence d'exécution conserve des responsabilités de contrôle des performances de l'exécution du projet, en veillant à la bonne affectation des fonds (conformément aux politiques du Fonds multilatéral) et au respect de l'Accord conclu avec le Comité exécutif.
- (b) En outre, les procédures administratives, financières et opérationnelles spécifiques doivent être conformes aux réglementations nationales qui régissent les projets de coopération technique, telles que prescrites par le Ministère chinois des finances, ainsi qu'aux autres politiques, règles et réglementations pertinentes dans le pays.

Gestion des fonds

- (c) À l'exception de la Banque mondiale, tous les autres plans sectoriels financés par le Fonds multilatéral pour la Chine sont gérés par le FECO/MEE qui utilise un compte national en RMB. Le RMB sera donc la devise comptable utilisée.
- (d) Le calendrier d'approbation du financement des plans sectoriels indiqué dans l'Accord avec le Comité exécutif est en dollars des États-Unis. Les fonds transférés par les agences d'exécution concernées au FECO/MEE seront convertis en RMB et transférés sur le compte bancaire du FECO en fonction du taux de change de conversion réel fourni par la banque.

Déclaration des décaissements et des soldes

- (e) Contrairement à la pratique précédente où seuls les soldes estimés en dollars des États-Unis étaient indiqués dans les rapports d'activité des tranches, le FECO fournira désormais les chiffres des décaissements (dépenses) à la fois en RMB et en dollars des États-Unis dans les futurs rapports d'avancement et les demandes de tranches. Les décaissements en dollars des États-Unis seront calculés en utilisant le taux de change au moment où les fonds ont été transférés de l'agence d'exécution au FECO.
- (f) Dans le cas de plusieurs transferts, un taux de change moyen pondéré sera utilisé pour exprimer les dépenses en dollars des États-Unis. Le PNUD se concertera avec l'auditeur pour veiller à ce que la même méthodologie soit utilisée dans le rapport d'audit, afin de réduire les écarts entre le rapport d'audit et le rapport d'activité.

Améliorer le calendrier des transferts de fonds des agences d'exécution au FECO

- (g) Les agences d'exécution collaboreront avec le FECO pour améliorer le calendrier actuel des transferts de fonds, afin d'éviter l'accumulation de soldes importants sur le compte du

FECO en RMB et de réduire ainsi le risque de perte dû au taux de change. Les agences d'exécution respectives et le FECO conviendront d'une limite pour le montant maximum de chaque transfert en fonction du plan d'exécution du secteur spécifique. Pour le secteur des RIC, la limite proposée est de 5 à 25 pour cent de la tranche pour chaque paiement.

- (h) En plus des étapes fixées dans l'Accord de mise en œuvre actuel établi entre les agences d'exécution et le FECO, une estimation du plan de décaissement sera également convenue pour un nombre spécifique de mois en fonction des conversions d'entreprises et des plans de décaissement. L'objectif est d'optimiser le calendrier des paiements à partir des meilleures estimations en fonction des étapes de conversion des entreprises. Pour le secteur des RIC, la période proposée est de 3 à 6 mois.
- (i) En principe, les agences d'exécution retiendront les paiements s'il y a suffisamment de fonds sur le compte du FECO pour les paiements engagés dans les mois à venir. Chaque paiement d'une agence d'exécution au FECO ne doit pas dépasser un pourcentage convenu de la tranche (qui sera, à son tour, proportionnel au plan de conversion et au plan de décaissement du FECO aux entreprises).

Dernier versement du financement des agences d'exécution au FECO

- (j) Pour faciliter le retour éventuel des soldes non dépensés à la fin de la mise en œuvre, les agences d'exécution retiendront le dernier paiement jusqu'à ce que le FECO ait fourni un rapport clair sur le montant des fonds qui seront déboursés dans les délais convenus et sur le solde estimé de l'ensemble du projet. Le dernier paiement d'une agence d'exécution au FECO doit couvrir les montants engagés et sera déboursé en conséquence. Tout solde résiduel final doit rester sur le compte de l'agence d'exécution pour être reversé au Fonds multilatéral.
